

Texte adopté par CA académique de Grenoble - 16 janvier 2026

La situation internationale, en Ukraine, à Gaza ou au Darfour pour ne citer que ces exemples, nous précipite toujours plus dans une spirale alarmante où s'affirme sans fard un impérialisme prédateur sur fond de course aux matières premières et aux ressources et où volent en éclats les principes du multilatéralisme et du droit international dans le plus grand mépris des peuples. L'intervention militaire au Venezuela s'inscrit certes dans une longue liste de démonstrations de puissance familiaires aux Etats-Unis pour faire respecter les intérêts de leurs champions économiques mais aussi de l'ordre capitaliste mondial dans lequel les grandes entreprises françaises trouvent aussi leur compte.

En France, ni le président de la République ni la droite n'ont pris la peine de condamner fermement le coup de force américain, ce qui en dit long sur la résignation d'une partie du personnel politique à composer avec l'ordre mondial à la sauce Trump. Ces petites trahisons coûteront demain peut-être cher aux Ukrainien·nes, aux Palestinien·nes, privé·es de l'intervention des ONG humanitaires, ou aux Groenlandais·es. Mais cette capitulation morale est aussi dangereuse pour nous, maintenant, car elle valide à sa manière les thèses de l'extrême-droite et des courants nationalistes qui ne voient dans les relations internationales qu'une jungle où ne peut prévaloir que la loi du plus fort, de la même manière qu'ils envisagent la société comme un ordre fondé sur la domination des puissants et des plus riches. Les menaces américaines qui pèsent sur les juges en charge de dossiers incriminant l'extrême-droite, souligne cette collusion idéologique.

Cette offensive de l'extrême-droite se développe en France via le réseau Stérin avec le développement dans notre académie de spectacles et conférences sur un « roman national » d'extrême-droite. Dans les lycées, le SNES-FSU a dénoncé et obtenu que le rectorat communique aux équipes sur le fait de ne pas utiliser la plate-forme *lift*. Mais les consignes de l'IA-DASEN de l'Isère dans le 1^{er} degré sur l'interdiction des interventions du Planning familial dans les écoles dans le cadre de l'ÉVARS montrent que les idées d'extrême-droite se diffusent dans l'Éducation, avec des élus qui ne cessent, à l'instar de notre Région, qui ne cessent de chercher à imposer leur idéologie où droite et extrême droite se mêlent.

Ces attaques se portent également vers les travailleur·es et les syndicats avec une remise en cause frontale du 1^{er} Mai ou encore la volonté d'imposer au secteur des transports un service minimum.

Sur le plan extérieur, comme sur le plan intérieur, l'exécutif est de plus en plus isolé et fragilisé notamment par son incapacité à faire voter le PLF 2026, au point de brandir une nouvelle dissolution de l'Assemblée : un budget de l'Etat qui, comme les précédents, menace les valeurs que nous portons, les services publics et ses agent·es, les retraité·es et les plus précaires.

Sur le plan budgétaire, la copie de projet de loi de finances (PLF), amendée par le Sénat, est pire que la version initiale déposée par S. Lecornu : le refus de financer le soutien aux services publics et à la transition écologique, est maintenu, mais en plus, le Sénat a réduit encore les mesures qui permettaient d'augmenter un peu les recettes en réduisant les impôts des grandes entreprises et des plus riches.

À ce jour, c'est bien le PLF initial déposé par le gouvernement Lecornu qui pourrait être imposé (et aggravé), d'une façon ou d'une autre : par le recours au 49.3 (adoption sans vote d'un texte à la main du gouvernement) ou mis en œuvre par ordonnances. Rappelons que ce PLF initial projetait déjà la suppression de 3256 ETP d'enseignants dans le public (dont 1891 dans le 1er degré, 1365 dans le 2nd degré), la création de 1200 ETP d'AESH (très loin des besoins réels) ; et qu'aucun ETP supplémentaire n'était envisagé pour les CPE, AED, PSYEN EDO. Le PLF prévoit le gel du point d'indice et l'absence de revalorisations des carrières. Pour les retraité·es, si les pensions ne sont pas gelées, la suppression de l'abattement de 10 % sur l'impôt sur le revenu reste d'actualité.

Ni les retraité·es, ni les salarié·es ne sont responsables du déficit public. Et les retraité·es ne sont pas une classe d'âge privilégiée : 2 millions de personnes de 60 ans et plus vivent en dessous du seuil de pauvreté. 33 % d'entre elles, dont majoritairement des femmes, perçoivent une pension inférieure à 1000 euros mensuels, 10 % reçoivent moins de 600 euros par mois, 70 % moins de 2000 euros. Face aux dépenses contraintes notamment de santé, amplifiées par l'augmentation de complémentaires santé, le compte n'y est pas malgré les 0,9 % d'augmentation des pensions. Et la contribution des retraité·es à la richesse produite, par le bénévolat, les aides familiales... est estimée entre 30 et 55 milliards annuels, selon l'INSEE. Les tentatives de division entre actifs/actives et retraité·es orchestrées par le pouvoir et certains médias sont intolérables. Les retraité·es qui poursuivront leur lutte sur leurs revendications spécifiques participeront aux combats des jeunes, des salarié·es et des précaires, pour une société plus juste et plus solidaire.

Par ailleurs, le SNES-FSU continue à dénoncer la **Loi de Programmation Militaire (LPM)**, engagée en 2019 et reconduite jusque 2030, et qui prévoit de doubler le budget de la Défense d'ici 2027, par rapport au niveau de 2017. Cette accélération, coordonnée dans le cadre de l'Otan, intervient dans un contexte d'austérité budgétaire maintenu, qui est d'autant plus mortifère pour le financement des services publics et de la protection sociale en général, et en particulier pour l'Ecole publique. Les propos du général Mandon, pilotés par l'Elysée, visaient d'abord à obtenir l'adhésion de l'opinion publique à ces orientations, en posant comme nécessaire de "préparer la guerre" qui serait inéluctable pour garantir la paix. Et ce, quel que soit le budget adopté pour 2026.

Le budget confirme une année blanche pour les carrières, avec le gel du point d'indice et l'absence de toutes discussions sur les carrières. Le Sénat n'a pas hésité à voter contre la création d'un corps de catégories B pour les AESH, au mépris des personnels. Les AED restent rémunéré·es au niveau du SMIC avec une compensation pour suivre les augmentations annuelles. Ce refus de revoir les pieds de grille des AESH et AED a des répercussions sur l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale sur de possibles refontes des grilles. Au niveau académique, le SNES-FSU a obtenu que le projet de grille de rémunération des AED soit revu à la hausse avec la prise en compte des 6 années d'ancienneté. Faute de crédit, le rectorat repousse la présentation en CSA académique de cette grille et bloque toute augmentation de la rémunération des AED, les enfermant toujours plus dans la précarité.

Protection sociale complémentaire

Le travail d'information auprès des personnels a permis de montrer l'écart entre notre revendication du 100 % Sécu, et la démarche néolibérale inhérente à la réforme PSC. Le SNES-FSU continue à défendre les intérêts de la profession, à interpeller le Ministère sur son devoir d'information et la MGEN-CNP-MAGE sur sa communication orientée vers l'adhésion à des contrats individuels prévoyance.

En effet, pour les collègues ayant réalisé le parcours d'affiliation au volet santé de la PSC, la page d'accueil du site MGEN les invite à finaliser une demande de couverture individuelle de **prévoyance** c'est-à-dire de finaliser un processus non obligatoire et non sollicité. C'est donc le retour de la souscription fortement suggérée, alors que le contrat actuel est toujours actif jusqu'au 30 avril 2026. Une méthode plus respectueuse des adhérent·es serait tout de même d'accéder dès la connexion au site MGEN à la page d'accueil du contrat en cours et éventuellement de cliquer ensuite, pour celles et ceux qui le souhaitent, sur un onglet qui se dénommerait nouveau contrat prévoyance individuel à compter du 1^{er} mai. Nous demandons au SNES d'intervenir auprès de la MGEN dans l'intérêt des collègues, en rappelant à nouveau que ce que propose actuellement la MGEN est une offre prévoyance individuelle sans participation employeur, et non le contrat collectif qui ne sera proposé aux collègues qu'en mars 2026.

Plus généralement, le SNES-FSU condamne l'attitude de l'Etat employeur qui a délégué l'information sur la réforme à la MGEN.

Sur ce dossier, le ministère n'a pas pris pleinement ses responsabilités puisqu'il aurait dû informer précisément les personnels sur la protection sociale complémentaire qu'il a choisi de mettre en place. Il aurait dû informer les collègues du planning et des modalités afin de lever les doutes, incertitudes et éviter ainsi une communication orientée de la MGEN qui suscite de nombreuses incompréhensions et erreurs dans le choix opéré par les personnels.

Éducation et préparation de rentrée

Le ministère et le rectorat justifient la baisse des moyens par la déprise démographique qui touche particulièrement le 1^{er} degré et atteint aujourd'hui les collèges. Moins d'élèves, donc moins besoin d'enseignant·es. Petit retour en arrière sur cet argument... Depuis 2015 jusqu'aux prévisions par la rentrée 2026, les collèges et lycées GT de l'académie accueillent 6138 élèves de plus. La logique aurait été que cette augmentation conduise à des créations. Or, depuis la rentrée 2018 (début de l'ère Macron), 60 postes ont été supprimés en collège et 106 en LGT ! Parallèlement, les taux d'heures supplémentaires ont augmenté et le nombre moyen d'élèves par classe est passé de 24,5 à 25,6 en collège et de 27,9 à 30,3 en LGT au niveau national.

Cet argument démographique est également instrumentalisé par les collectivités territoriales pour repousser des rénovations d'établissement, alors que la reprise de janvier a montré de grosses défaillances de chauffage dans de nombreux établissements et que rien n'est fait pour lutter contre les vagues de chaleurs en été ! Parallèlement, ces mêmes collectivités subventionnent allègrement les établissements privés au maximum autorisé.

Autre levier de suppression de postes, la suppression des groupes de niveau permet d'économiser près de 75 postes qui avaient été affichés pour ces groupes. Pour le SNES-FSU, ces moyens ont été volés aux établissements et doivent servir pour mettre en place des dédoublements et améliorer les conditions de travail dans les établissements.

La suppression des groupes est une victoire due à la mobilisation du SNES-FSU à toutes les échelles. Le ministère revanchard cherche à dynamiter l'éducation prioritaire et caporaliser toujours plus les pratiques pédagogiques avec un pilotage par l'évaluation et un contrôle continu par un·e IPR dans 44 collèges de l'académie où 40 % des élèves n'ont pas obtenu 8/20 aux épreuves de français et mathématiques du DNB. La CA académique lancera une campagne d'information auprès des collègues et appelle à refuser toutes ces dérives managériales. Le SNES-FSU demande le retrait de ce plan « « 800 collèges ».

Alors que le ministre continue à jeter le discrédit sur la profession en publant un décret sur la limitation des points de jury au bac qui auraient permis à des élèves ayant moins de 8 de moyenne d'obtenir le bac, situation qui concernait la session précédente zéro candidat, l'institution continue de vouloir contraindre et manager notre travail en relançant le plan local d'évaluation, sensé corriger les maux générés par le contrôle continu, dont nous demandons la suppression, et plus ou moins mis en œuvre en fonction du zèle des chef·fes d'établissement.

La volonté de développer fortement les classes défenses et de faire du service national volontaire un débouché évident pour un certain nombre de lycéens, et plus généralement l'entrisme croissant du ministère des armées dans l'école est des plus préoccupante.

Le calendrier d'adoption du budget a de fortes répercussions sur l'organisation de la rentrée, que l'administration et des chef·fes d'établissement instrumentalisent pour passer en force et refuser toutes consultations des collègues et des conseils d'administration sur la préparation de la rentrée 2026. En imposant un retour des remontées des établissements avant le 13 février, l'administration encourage à passer en force dans les établissements, repoussant les votes à juin quand tout est bloqué sur les postes et blocs de moyens provisoires.

Dès demain, construisons la riposte !

La victoire sur les groupes de niveau est un exemple qui montre que la lutte syndicale paie. À nous de traduire cette victoire dans nos établissements et de mobiliser contre la caporalisation en marche dans les collèges et lycées.

Contre la politique budgétaire et la politique éducative du gouvernement, le SNES-FSU appelle à mettre à se mobiliser dans les établissements pour une autre rentrée 2026.

Dans les établissements, il est indispensable de construire des répartitions de DG idéales afin de poser les problèmes et établir la liste des revendications pour améliorer les conditions d'études et de travail dans les collèges et les lycées.

Le SNES-FSU appellent à faire respecter la démocratie dans les établissements dans les conseils d'administration et à y porter nos revendications. Le SNES-FSU appelle à refuser toutes propositions de structure, toutes répartitions de moyen qui n'amélioreraient pas les conditions de travail. Il diffusera auprès des collègues les outils pour construire le rapport de force dans les CA avec les parents d'élèves.

Le mardi 27 janvier, jour du CSA académique sur la préparation des moyens, le SNES-FSU académique appelle à la grève et à un rassemblement académique devant le rectorat. Il prendra contact avec les autres organisations syndicales et avec la FCPE pour élargir cette mobilisation et la prolonger pour une autre rentrée 2026.

Devant le mépris affiché pour les AESH et les AED, le SNES-FSU appelle les AESH et les vies scolaires à être en grève contre les conditions de travail dans les PIAL, PAS et vie scolaire et pour une réelle amélioration des conditions de travail et de rémunération.

8 mars 2026

Cette année, le 8 mars est un dimanche, si cela empêche une grève du travail, cela n'empêche pas une grève du travail reproductif. Le SNES-FSU participera à la construction d'un mouvement de lutte réussi et massif en communiquant, informant et en produisant du matériel auprès de ses syndiqué·es. À ce titre, le SNES-FSU doit également se montrer exemplaire sur la question des VSS en veillant à l'application des préconisations émanant des cellules VSS.

La question de la grève féministe doit être portée pour 2027 pour une véritable grève féministe. La formation syndicale sur ce sujet et le matériel produit doivent aider à construire cette perspective. La montée de l'extrême droite mondiale, qui partout où elle arrive au pouvoir s'attaque aux droits des femmes et des personnes LGBTQIA+, rend indispensable la mise en valeur du mouvement féministe intersectionnel, au croisement des oppressions sexistes, racistes, classistes.

Le SNES-FSU s'engage à construire dans les plus brefs délais une grève de plusieurs jours pour une autre politique pour le second degré, l'Éducation nationale, les services publics et leurs personnels : il faut annoncer une date qui soit le point de départ d'un mouvement de grève national, au plus tard à partir du 9 mars.

16 pours ; 2 absentions